

STATUT STAGIAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue s'adresse à tous les adultes ayant quitté le système de formation initiale et souhaitant progresser dans leur vie professionnelle grâce à l'obtention d'un diplôme ou l'acquisition de nouvelles compétences. La personne qui s'inscrit au titre de la formation professionnelle continue aura le statut de **stagiaire de la formation professionnelle continue**.

Toutes les personnes s'inscrivant à l'IPER, sauf cas particulier, relèvent de ce statut.

- Une convention de formation professionnelle sera établie entre l'employeur / employeur et l'IPER
- Ou un contrat de formation professionnelle sera établi entre la personne et l'IPER

STATUT AUDITEUR LIBRE

- Est considéré comme Auditeur Libre (AL) une personne choisissant de suivre une ou plusieurs formations sans objectif professionnel et sans évaluation des acquis
- Financement individuel uniquement

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour le titre Chargé(e) de mission pastorale : voir conditions particulières p. 5

Pour les DUER, DUFP, CUER, CUFP :

- Être titulaire du baccalauréat ou équivalence (pour les étrangers)
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française. À l'inscription, il vous sera demandé de justifier d'un niveau de langue certifié : DELF B2 (Diplôme d'Études en Langue Française) ou à défaut un test de niveau organisé par l'ILCF (UCLy)
- Pour les DUFP et CUFP : être envoyé par sa structure (service diocésain, congrégation religieuse, établissement scolaire)

Pour les modules à la carte, les Lundis de théologie pastorale et les sessions :

Aucun niveau demandé, mais une aptitude à suivre une formation de niveau universitaire est recommandée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour le titre Chargé(e) de mission pastorale :

- Entretien pédagogique avec la directrice de l'IPER afin de définir le cursus de formation (RV à prendre auprès du secrétariat de l'IPER) - Prévoir de fournir un CV avant l'entretien

Pour les DUER, DUFP, CUER, CUFP :

- Dossier de candidature à compléter et pièces à fournir en ligne (dossier intégralement dématérialisé):
 - Copie du baccalauréat ou équivalent
 - Copie de la carte d'identité ou du passeport
 - Attestation de niveau de français pour les étudiants étrangers
 - Lettre de motivation, une lettre d'envoi pour les DUFP et CUFP
- Entretien pédagogique avec la direction de l'IPER afin de définir le cursus de formation (RDV à prendre auprès du secrétariat de l'IPER) puis inscription pédagogique
- Réception du devis et du contrat d'étude envoyés par le secrétariat
- Enfin la convention / contrat de formation professionnelle sera également envoyé(e) par le secrétariat dès que votre dossier (administratif et pédagogique) sera finalisé

Pour inscriptions hors cursus : Inscription auprès du secrétariat de l'IPER

TARIFS

Heures		TARIF	Tarif réduit Bénévole	Tarif réduit Individuel
		12,40 €/heure	10,40 €/heure	8,20 €/heure
8	TD méthodologie approfondie	99,20 €	83,20 €	65,60 €
10	TD d'histoire	124,00 €	104,00 €	82,00 €
12	Cours et TD Philo / Sciences humaines	148,80 €	124,80 €	98,40 €
14	Cours Histoire / Théo pastorale / TD morale	173,60 €	145,60 €	114,80 €
15	Session / Bloc de compétences D	186,00 €	156,00 €	123,00 €
18	TD d'exégèse	223,20 €	187,20 €	147,60 €
20	Cours Morale / Exégèse / TD dogme	248,00 €	208,00 €	164,00 €
22	Cours Dogme	272,80 €	228,80 €	180,40 €
26	Cours Analyse des pratiques	322,40 €	270,40 €	213,20 €
45	Session thématique	558,00 €	468,00 €	369,00 €
Forfait annuel	Formation pratique (stage)	450,00 €	400,00 €	320,00 €

Pour le titre Chargé(e) de mission pastorale : tarif unique 12,40 €/h

Le coût des blocs de compétences A à D du titre sont indiqués dans le tableau des tarifs

- Pour le bloc de compétences E qui se construit à la carte, se reporter aux coûts indiqués dans le tableau pour chaque cours ou Travaux Dirigés (TD) choisis
- Il est fortement recommandé de recourir à son compte personnel de formation (CPF) pour couvrir le financement des blocs A, B, C, D

FRAIS FIXES POUR TOUTE INSCRIPTION

Ces frais sont à ajouter au coût de la formation :

- 97 € : frais administratifs
- 43 € : bibliothèque (optionnel pour certaines formations)
- 50 € : frais administratifs pour les Lundis de théologie pastorale ou inscription à un seul cours



Tout travail non validé ou non rendu dans l'année universitaire prévue donnera lieu à une réinscription l'année universitaire suivante (frais administratifs).

Tarifs indicatifs pour l'année universitaire 2021-2022 et susceptibles d'évoluer suite à la répercussion de l'augmentation annuelle des tarifs de l'UCLy, pour les années suivantes.